CONVENTION DE STAGE CANOE KAYAK SAISON 2024

STAGE CANOE KAYAK OUVERT A TOUS CLUB DU LUNDI 22 AU VENDREDI 26 JUILLET 2024

Entre

Article 1 : Inscription, présentation et déroulement du stage

<u>Lieu:</u> MOLSHEIM DE 9H30 A16H30 17 route de Dachstein

Prix: 170 € REPAS DE MIDI INCLUS

<u>Règlement:</u> chèque de 170 € à l'inscription au stage, <u>Date limite d'inscription</u>: 8 jours avant le début du stage

Article 2

L'engagement de BSPM devient effectif - dans la limite des places disponibles - à la réception de ce document dûment signé par un représentant légal du bénéficiaire et le versement de 170€ .

Pour toute résiliation signifiée à BSPM moins de 1 semaine avant le début du stage le prix du stage reste acquis. Aucun remboursement ne sera dû en cas de renoncement d'un bénéficiaire ou de son exclusion pour une des causes énoncées à l'article 5. Le bénéficiaire ne pourra en aucun cas céder ses droits à un tiers sans l'autorisation expresse écrite de BSPM.

Article 3

Ill est de la responsabilité du représentant légal de vérifier l'aptitude médicale à la pratique d'activités sportives et la capacité à détenir l'aisance aquatique lors de l'inscription du bénéficiaire.(en cas de difficultés nous contacter)

Article 4

BSPM s'engage à assurer l'encadrement par un titulaire du brevet d'état d'éducateur sportif 1er degré de canoë kayak et disciplines associées, d'un bpjeps activité pour tous,un moniteur fédéral de canoë kayak et, si possible, deux stagiaires en formation initiateur.

Article 5

L'encadrement de BSPM se réserve la possibilité d'exclure tout bénéficiaire dont le comportement nuirait gravement au fonctionnement du groupe ou qui ne respecterait pas les consignes de sécurité.

Le bénéficiaire sera considéré responsable de tout dommage volontaire au matériel mis à disposition par BSPM. Les réparations éventuelles seront effectuées par BSPM aux frais du bénéficiaire ou de son représentant légal.

Le bénéficiaire inscrit au stage sera considéré responsable de tout acte délictueux commis par lui même.

BSPM ne pourra être tenu responsable des accidents qui pourraient survenir aux bénéficiaires, soit de leurs faits, soit du fait de tiers, à l'exception de ceux dont l'origine relèverait d'un défaut du matériel mis à leur disposition.

Les bénéficiaires ne pourront exercer aucun recours contre BSPM en cas de vol, cambriolage ou acte délictueux dont ils pourraient être victimes pendant la prestation de la présente convention et devront faire leur affaire de toutes assurances à ce sujet.

Article 6

BSPM se réserve le droit d'annuler tout ou partie de sa prestation pour raisons de sécurité telles que crue, vent violent, pollution de l'eau, indisponibilité de l'encadrement ou nombre insuffisant de participants.

BSPM se réserve le droit de mettre fin à toute prestation dont le fonctionnement ne serait pas en conformité avec les objectifs et les orientations de la présente convention.

BSPM se réserve d'écourter des séances en cas de fatigue de participants.

Le	soussigné,	représentant	légal	de	reconnaît	avoir	pris
coni	naissance de la convention ci-dessus qu'il	s'oblige à obser	ver et à	faire	observer.		
Date	Signature						
Pou	r Bruche Sport Passion Molsheim : Alain R	OLLING	Date		Signature		

A retourner signé à BSP Molsheim en même temps que le bulletin d'inscription.

ATTENTION: NOMBRE DE PLACES LIMITE A 12 PARTICIPANTS - CLOTURE DES INSCRIPTIONS SANS PREAVIS

CONTENU GENERAL STAGE CANOE KAYAK 2023 PERFECTIONNEMENT DES DIFFERENTES DISCIPLINES DE CANOE KAYAK

Contenu pédagogique :

Initiation et perfectionnement (slalom descente) Passage des pagaies couleur

Contenu éducatif

- Vie en de groupe
- Respect de l'autre.
- © Entraide.
- Sensibilisation au respect de la nature
 - 1. Le cycle de l'eau.
 - 2. La rivière est vivante.
 - 3. La chaîne alimentaire.
 - 4. La pêche.
 - 5. Les arbres des cours d'eaux.
 - 6. La faune et la flore
 - 7. Plantes invasives et envahissantes de nos régions

BSP MOLSHEIM - BULLETIN D'INSCRIPTION STAGE DU LUNDI 22 JUILLET AU VENDREDI 26 JUILLET 2024

AVANT TOUTE INSCRIPTION PRENDRE CONTACT PAR COURRIEL AVEC BSPMOLSHEIM. <u>bspmolsheim@wanadoo.fr_ou_par_gsm:0675909665</u>

A RETOURNER IMPERATIVEMENT PAR COURRIER AU PLUS TARD 8 JOURS AVANT LE DEBUT DU STAGE à l'adresse suivante BRUCHE SPORT PASSION MOLSHEIM 24, rue de la Chapelle 67190 DINSHEIM SUR BRUCHE

NOM	Prénom	mé lesexesexe
Adresse	Code p	ostalville
Téléphone	Courriel	@
Payement en ligne : h	http://bspmolsheim.com/stages-tout-public/	im et 1 exemplaire de la convention datée et signée
Payement en ligne : h Virement : IBAN FF	http://bspmolsheim.com/stages-tout-public/ R76 1027 8014 0000 0110 1144 017 BIC	•
Payement en ligne : h Virement : IBAN FF	http://bspmolsheim.com/stages-tout-public/	•

ADRESSE POSTALE: BRUCHE SPORT PASSION MOLSHEIM 24 RUE DE LA CHAPELLE 67190 DINSHEIM SUR BRUCHE



BRUCHE SPORT PASSION MOLSHEIM 24, rue de la Chapelle 67190 DINSHEIM SUR BRUCHE Tél. et fax : 03 88 50 12 50 - portable : 06 75 90 96 65

Courriel: bspmolsheim@wanadoo.fr Site Internet: http://bspmolsheim.com
Registre des associations: Tribunal d'Instance de Molsheim vol xx n° 17 du 19 janvier 1979.

Association affiliée à la fédération Française de Canoë Kayak -- Label club ffck*** -- Ecole française de canoë kayak.

Agrément Jeunesse et Sport n° 67 S 288 du 15 décembre 1989.

Etablissement d'activité physique et sportive Dossier N° ET000513 code établissement N°06701ET0010.

Banque: CCM région Molsheim IBAN n° FR76 1027 8014 0000 0110 1144 017 BIC CMCIFR2A

Identifiant SIRET 484 073 986 00016 Identifiant SIREN 484 073 986 Code APE 926c